



LES BENEFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE EN HAUTE-MARNE

En synthèse !

3795 bénéficiaires du RSA en Haute-Marne au 31/12/2024

-1.8% de bénéficiaires en un an

84% des bénéficiaires isolés
(48% de bénéficiaires
sont des femmes isolées,
36% des hommes isolés
et 16% des couples)

59% de bénéficiaires
sans enfant

Age moyen de 41.7 ans

19% de bénéficiaires
ont moins de 30 ans
et 27% ont plus de 50 ans

6 ans d'ancienneté moyenne
dans le dispositif RSA

18% des bénéficiaires sont en
activité salariée ou
indépendante

534€ versés mensuellement en
moyenne par bénéficiaire

54% des bénéficiaires vivent à
Chaumont, Saint-Dizier ou
Langres

Au 31/12/2024, 3795 allocataires haut-marnais ont bénéficié du Revenu de Solidarité Active, versé par la Caf..

La présente étude dresse un panorama de l'évolution des bénéficiaires RSA dans le département et de leur profil.

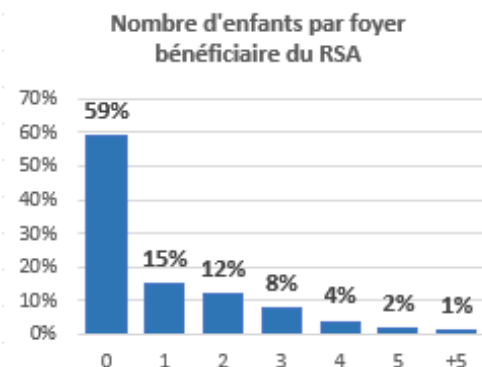
-1.84% DE BENEFICIAIRES RSA EN UN AN

L'année 2020 avait été marquée par une augmentation sensible du nombre de bénéficiaires RSA Caf dans le département, notamment à compter du mois de mars 2020 et le début de la crise sanitaire. Au 31/12/2020, le nombre de bénéficiaires RSA Caf s'élevait à 4333, soit une augmentation de 6,80% par rapport au début d'année 2020.

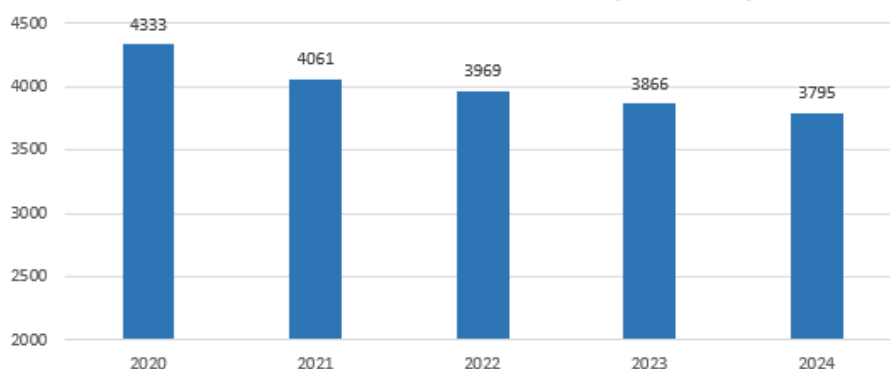
Depuis 2021, une baisse du nombre de bénéficiaires RSA a été observée, en cohérence avec l'évolution de la situation économique du département. Au 31/12/2021, le nombre de bénéficiaires RSA Caf s'élevait ainsi à 4061, soit une diminution de 6,3% en un an. Cette tendance s'est poursuivie entre 2022 et 2024.

Au 31/12/2023, le nombre de bénéficiaires RSA dans le département était ainsi de 3795 (contre 3866 au 31/12/2023), soit une diminution de 1.84% en un an et de 12.4% en 4 ans. Les bénéficiaires RSA représentent un peu plus de 10% des allocataires Caf dans le département.

	Evolution annuelle du nombre de bénéficiaires
2020	+6.8%
2021	-6.3%
2022	-2.3%
2023	-2.6%
2024	-1.8%



Bénéficiaires RSA Caf en Haute-Marne (2020-2024)



DES BENEFICIAIRES MAJORITAIREMENT ISOLES ET SANS ENFANTS

48% des bénéficiaires du RSA sont des femmes seules, 36% des hommes seuls et 16% des usagers en couple.

Le **nombre moyen d'enfant à charge par bénéficiaires de RSA est de 0.90**. 59% des bénéficiaires du RSA en Haute-Marne n'ont pas d'enfant à charge mais il est à noter que 15% des bénéficiaires ont trois enfants ou plus à charge.

99.7% DES DEMANDES DE RSA TRAITÉES EN MOINS DE 10 JOURS

La Caf s'attache à traiter de manière prioritaire les dossiers des bénéficiaires RSA : le délai moyen de traitement d'une demande de RSA s'élève à 11,2 jours au niveau départemental, contre 27.1 jours au niveau national.

70% des demandes de RSA réalisées dans le département en 2024 ont été effectuées en ligne, sur le site caf.fr.

En 2024, 326 rendez-vous des droits liés au RSA ont été réalisés dans les accueils Caf de Chaumont et Saint-Dizier. 351 rendez-vous téléphoniques ont complété l'offre de service de la Caf pour accompagner les bénéficiaires de cette prestation.

Pour les usagers bénéficiaires d'un droit RSA au cours du premier trimestre 2025, **l'ancienneté moyenne dans le dispositif RSA est de 6 ans.**

Le nombre d'entrées/sorties dans le RSA est relativement stable chaque mois, avec environ 200 entrées et sorties mensuelles. Ce renouvellement des bénéficiaires RSA est toutefois à nuancer par la durée moyenne de présence dans le dispositif RSA. Seuls 15% des bénéficiaires bénéficient du RSA depuis moins d'un an alors que la moitié des bénéficiaires (52%) perçoivent le RSA depuis au moins 5 ans (29% depuis plus de 9 ans).

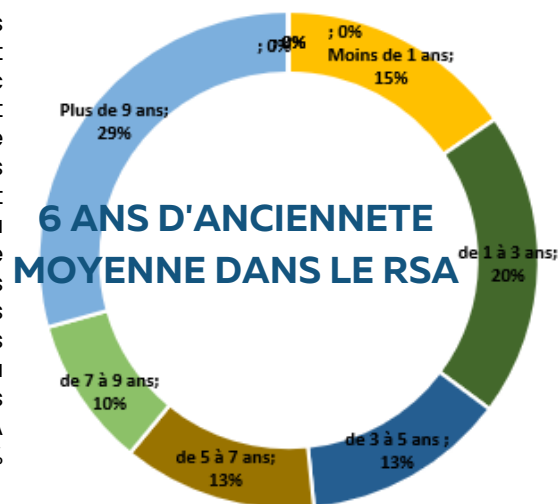
Pour améliorer l'accompagnement des bénéficiaires RSA, depuis septembre 2020, **la Caf, le Conseil Départemental et France Travail ont mis en place une démarche permettant une orientation directe des nouveaux bénéficiaires RSA vers Pôle Emploi.** Cette démarche conduit à une forte réduction du délai entre l'ouverture de droits et le démarrage du parcours d'accompagnement (moins d'une semaine pour cette orientation), facilitant la réinsertion professionnelle des usagers concernés. Le délai moyen entre la demande de RSA et l'ouverture de droit/l'orientation directe Pôle Emploi est de moins de 3 jours, traduisant une orientation rapide de l'utilisateur dans un parcours d'accompagnement Emploi.

534€ MONTANT MOYEN DU RSA EN HAUTE-MARNE

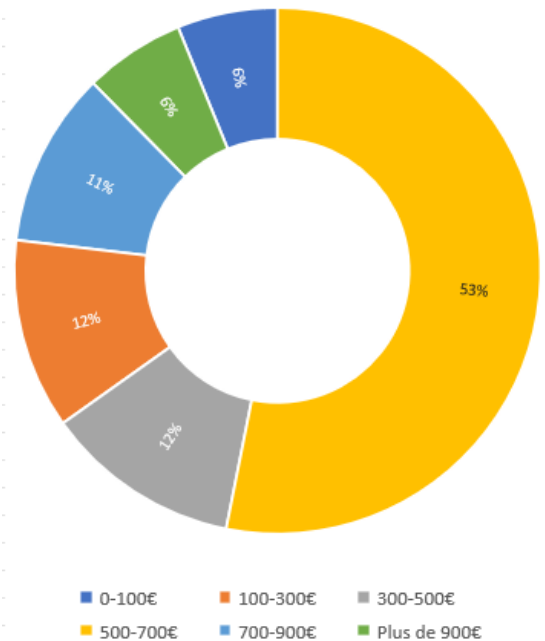
Le montant moyen du RSA versé dans le département s'élève à 534€ par mois par bénéficiaire, en hausse par rapport à 2023 compte tenu de la revalorisation de la prestation (revalorisation de 4.60% au 01/04/2024). **53% des bénéficiaires du RSA en Haute-Marne perçoivent un montant de droit compris entre 500 et 700€, correspondant au droit pour une personne seule sans aucune ressource.**

Depuis 2023, la Caf, la CPAM et le Conseil départemental proposent aux nouveaux bénéficiaires RSA des ateliers, à la suite de l'ouverture de leur droit, pour leur présenter leurs droits et devoirs. Ils permettent aux nouveaux bénéficiaires RSA d'obtenir des informations et réponses à leurs questions sur leurs droits, mais aussi de présenter les autres aides dont ils peuvent bénéficier et les démarches à réaliser pour continuer à percevoir cette prestation. Ces ateliers font partie intégrante du parcours d'accompagnement RSA.

Répartition des bénéficiaires RSA par ancienneté dans le dispositif RSA



Part de bénéficiaires selon le montant du RSA



A noter !

Pour bénéficier du RSA, l'utilisateur doit

- Avoir plus de 25 ans. Cette condition d'âge est supprimée pour les allocataires avec au moins un enfant. Pour les jeunes entre 18 et 25 ans, il est également possible de bénéficier du RSA sous réserve d'avoir exercé une activité à temps plein pendant au moins 2 ans sur les trois dernières années.
- Habiter en France de façon stable (au moins 9 mois dans l'année).
- Être français ou citoyen de l'Espace Economique européen ou Suisse ou avoir un titre de séjour en cours de validité depuis 5 ans minimum
- Avoir des ressources mensuelles qui ne dépassent pas les plafonds en vigueur
- Faire d'abord valoir ses droits à l'ensemble des autres prestations sociales (allocations chômage, retraite...).

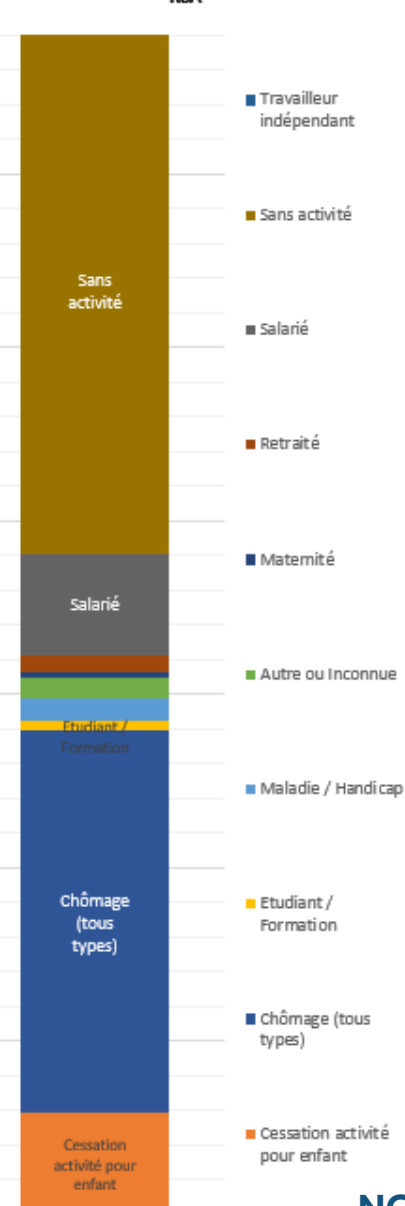
Pour s'assurer que le droit correspond toujours à la situation de l'utilisateur, celui-ci doit déclarer ses ressources et celles de l'ensemble des membres de son foyer tous les droits, permettant une actualisation de sa situation et du montant du droit versé.

En 2024, une revalorisation de 4.6% du RSA a été appliquée au 01/04.

L'étude de la situation professionnelle des bénéficiaires de RSA permet de souligner que **18% des bénéficiaires exercent une activité salariée ou de travailleur indépendant**. Sous certaines conditions, ils peuvent alors cumuler RSA et Prime d'Activité.

40% des bénéficiaires sont sans activité et 29% bénéficient du chômage.

Situation professionnelle des bénéficiaires RSA



Dans le cadre de démarches proactives, la Caf est amenée à conduire des **campagnes d'accès aux droits auprès d'usagers pouvant bénéficier du RSA**. L'objectif est d'éviter les ruptures de droits (notamment avec les fins de droits chômage) ou d'identifier des situations de non-recours au RSA.

Tous les nouveaux bénéficiaires de RSA sont également destinataires d'un mail lors de leur première déclaration trimestrielle de ressources, pour leur présenter les modalités de réalisation de cette démarche (didacticiels de présentation de la déclaration trimestrielle de ressources sur caf.fr et sur l'application mobile Caf-Mon Compte). Des **ateliers numériques**, Webinaires ou Facebook Live sont aussi proposés régulièrement aux nouveaux bénéficiaires RSA.

Des campagnes (principalement sous la forme d'appels sortants) sont également mises en place pour lutter contre le non-recours aux droits et limiter les risques de rupture de droit, notamment à destination des usagers en fin de droit chômage.

18% DES BENEFICIAIRES RSA ONT UNE ACTIVITE PROFESSIONNELLE



NOUVEAUTE 2025!

A compter de mars 2025, les modalités de déclaration trimestrielle des ressources sont simplifiées pour les bénéficiaires RSA, dans le cadre de la mise en oeuvre progressive de la solidarité à la source.

Les déclarations de ressources sont désormais préremplies, afin de simplifier les démarches administratives. Les salaires et/ou revenus de remplacement (allocation chômage, indemnités journalières, pension d'invalidité ou retraite...) sont transmis directement à la Caf.

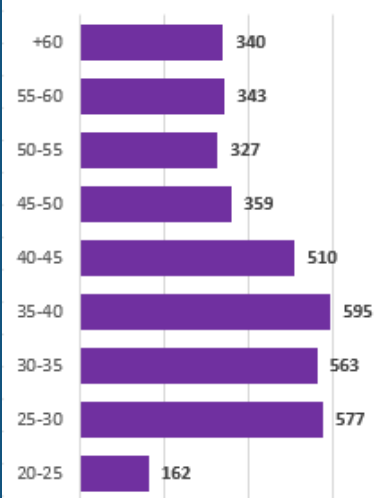
Comme pour les impôts, les usagers doivent simplement vérifier que les informations préremplies sont correctes, éventuellement les modifier/compléter, et valider.

34% DE BENEFICIAIRES ONT MOINS DE 35 ANS

L'âge moyen du bénéficiaire de RSA en Haute-Marne est de 41.7 ans. Environ 180 allocataires de moins de 25 ans sont bénéficiaires du RSA. 34% des bénéficiaires du RSA en Haute-Marne ont moins de 35 ans, la tranche d'âge avec le plus de bénéficiaires étant celle des 35-40 ans avec 595 bénéficiaires.

Il est toutefois à noter que près d'un tiers des bénéficiaires de RSA a plus de 50 ans dans le département.

Répartition des bénéficiaires RSA par tranches d'âge



Le **nombre de bénéficiaires RSA est le plus important à Saint-Dizier, avec 1087 bénéficiaires** (soit plus d'un quart des bénéficiaires du département). On dénombre également 741 bénéficiaires RSA à Chaumont et 238 bénéficiaires à Langres. Ces trois villes hébergent ainsi plus de la moitié des bénéficiaires RSA du département.

Par rapport à la population haut-marnaise, la proportion de bénéficiaires RSA varie de 0.90% à 3.30% selon l'intercommunalité. Cette part de bénéficiaires RSA dans la population totale est ainsi nettement plus élevée dans deux bassins de vie : la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne et la Communauté d'Agglomération du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées.



Données Caf de la Haute-Marne
Analyse Caf et Conseil départemental de la Haute-Marne